



Clermont-Ferrand, le **29 MAI 2024**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
S. VIROT

**Commission de Suivi de Site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de
Puy Long (ISDND)**

- Réunion du vendredi 24 mai 2024-

Relevé de conclusions

La Commission de Suivi du Site de « Puy Long » s'est réunie le vendredi, 24 mai 2024 dans les locaux du Pôle Vernéa, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VICAT, Secrétaire Général.

Étaient présents :

- M. Samuel LOISON**, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement ;
- Mmes Aurélie MURE et Camille LASSALAS** de l'Agence Régionale de Santé ;
- M. Antoine VILAGA**, du SDIS ;
- M. Laurent BRUNMUROL** représentant M. le Président de Clermont-Auvergne-Métropole ;
- M. Rémi CHABRILLAT**, représentant M. le Maire de Clermont-Ferrand ;
- Mme Chantal GHESQUIERE**, représentant M. le Maire d'Aulnat ;
- Mme Mina PERRIN**, représentant M. le Maire de Cournon d'Auvergne ;
- M. Bernard CAZALBOU**, représentant la FNE ;
- M. Jean-Claude PAULET**, représentant l'association UFC Que Choisir ;
- M. Jean-Pierre MARTIN**, représentant l'association Lempdaise de Protection de la Nature ;
- Mme Martine SAINT-ROCH-GOIGOUX**, représentante l'Association Bien Être à Aulnat ;
- M. Sébastien RIGAL**, Directeur Unité Opérationnelle VEOLIA ;
- M. Laurent BATTUT**, Président du VALTOM ;
- M. Marc MENAGER**, Vice-Président du VALTOM ;
- M. Guillaume MOREAU**, personnel de VEOLIA ;
- M. Bougima HADDAD**, personnel de VEOLIA ;

Assistaient à la réunion :

- M. Olivier MEZZALIRA**, Directeur du VALTOM ;
- Mme Céline PINAUD**, VALTOM ;
- M. Ivan GREFFET**, VALTOM ;
- M. Emmanuel JULHE-LABORIE**, VALTOM ;
- M. Alain NERON** Commissaire enquêteur ;
- M. Lionel TABONE**, Chef du Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Préfecture du Puy-de-dôme ;
- M. Sébastien VIROT**, Bureau de l'Environnement, Préfecture du Puy-de-Dôme ;

Etaients absents et excusés :

M. Laurent HEILLIGENSTEIN, de la Direction Départementale des Territoires ;
Mme Fabienne LARODIE, représentant M. le Maire de Lempdes.

M. le Président remercie le Président du VALTOM pour son accueil et présente l'ordre du jour. Il constate que le quorum est atteint puis présente M. Alain NERON, commissaire enquêteur désigné sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Il demande si certains membres sont opposés à sa présence.

Personne ne s'opposant à cette présence, le Président remercie les membres et les invite à procéder à un tour de table de présentation.

Il donne ensuite la parole à M. RIGAL pour le 1^{er} point à l'ordre du jour.

1^{er} point : Rapport annuel d'activité 2023 :

M. RIGAL revient sur l'historique du site d'une superficie de 55 hectares. Il aborde les différentes zones, en présentant les dernières installations mises en service : le parc photovoltaïque et le casier amiante.

L'installation d'un parc photovoltaïque s'est réalisé sur les zones qui ont été exploitées des années 50 aux années 90. Les zones 3 et 4 ont été exploitées entre 1998 et 2009.

Depuis 2009, c'est la zone 5 qui est exploitée, le casier 2 sera exploité jusqu'à la fin de l'année 2024 et le casier 3 entrera prochainement en service.

M. RIGAL indique que les tonnages de déchets enfouis en 2023, qui s'élèvent à 76 511 t, sont inférieurs à 2022. Il indique que des apports proviennent également du département de la Haute-Loire.

Il détaille les différentes natures d'apport. En premier on retrouve les résidus d'unité de tri, ensuite les stabilisats et autres apports de Vernéa, les résidus de broyats automobiles (RBA) et enfin, dans une moindre mesure les déchets industriels.

Pour les travaux du site, M. Rigal cite la création de digues de réhausse et des conduites de biogaz, des travaux d'amélioration sur les anciens casiers et également l'aménagement de la plateforme de la Wagabox, des fins de travaux comme le réaménagement de l'ancien quai du casier 2.

La production de biogaz continue de diminuer depuis les années 2010-2014 en raison de la diminution des tonnages de déchets reçus et du changement de leur nature (moins de matière organique). Plus de 98 % du biogaz est valorisé en énergie mais il y a des différences selon les zones.

Les moteurs sont âgés, 23 ans : il n'y avait pas de traitement du H2S auparavant, mais les résultats restent quand même corrects. Quand ces moteurs s'arrêtent, les torchères prennent le relais.

Pour les émissions diffuses, les deux campagnes menées par an servent à montrer où les travaux doivent être réalisés pour combler les fuites. Une vision satellite montre que les émissions ne sont pas détectables, donc d'un niveau relativement faible au regard des autres émissaires présents sur l'agglomération clermontoise.

Pour la production de lixiviats, l'année 2023 montre une quantité dans la moyenne des autres années. L'année 2024 aura probablement une production supérieure du fait notamment du démarrage d'un nouveau casier. La pluviométrie reste stable à environ 550 mm en moyenne.

Les mesures de suivi du Bec montre une corrélation entre les mesures en amont et en aval de l'ISDND.

Sur le suivi de la biodiversité, le principe est un suivi sur le long terme. L'année 2022 a montré une forte diminution du nombre d'espèces que l'on peut expliquer par la sécheresse et la mise en place de l'éco-pâturage. En effet, les moutons ont pu s'alimenter d'espèces végétales. Depuis 2023, les zones de pâturage ont été réduites ce qui a eu des effets positifs. L'impact du parc photovoltaïque sera intéressant à observer.

Pour les incidents, M. Rigal note des intrusions, un départ de feu rapidement maîtrisé dû à une montée en température d'un déchet, une panne électrique, un renversement de camion sur la voie d'accès au site et un géotextile qui s'est arraché lors de la violente tempête de fin d'année 2023.

Pour le suivi des odeurs, il n'y a pas eu de signalement, quatre petits spots ont été repérés.

M. le Président demande si cette présentation soulève des questions des membres.

M. Paulet souhaite savoir par quel organisme est réalisé le référencement faune/flore. M. Rigal indique que c'est le CEN (Conservatoire des Espèces Naturelles).

2ème point : Présentation de l'action de l'inspection 2023 :

M. Loison dresse le bilan de l'activité de l'inspection, en indiquant que le site a reçu 76 511 t en 2023 pour une autorisation maximale de 90 000 t. Il observe une baisse des stabilisats en provenance du pôle Vernéa, 23 800 t en 2023 contre 32 500 t en 2022.

Sur les effluents liquides, il n'y a pas eu de dépassement sur les lixiviats. La demande de prolongation d'exploitation de l'ISDND prévoit une installation de traitement sur le site même. Les eaux de ruissellement sont également à un niveau bas.

Pour les eaux souterraines, l'influence des anciens casiers qui n'étaient pas aussi bien étanches que maintenant ne peut pas être écartée.

Sur le suivi du Bec, il n'y a pas de différence entre l'amont et l'aval pour les eaux de ruissellement. Il indique que les lixiviats vont à la station d'épuration. L'arsenic a une variation cyclique selon les effets de la sécheresse et des lessivages du sol.

Pour les rejets atmosphériques, les installations sont en fin de vie et vont être remplacées. Sur la torchère n°1, il y avait eu un dépassement de monoxyde de carbone (CO) en 2022, qui ne s'est pas renouvelé en 2023. Pour les moteurs, il y a eu un dépassement de la VLE en dioxyde de soufre (SO₂) en 2023, mais le système Wagabox, qui est une unité qui réinjecte le biogaz dans le réseau GRDF, va les remplacer.

Il y a eu deux campagnes de mesures des émissions diffuses en 2023, ce qui est plus que ce qu'impose la réglementation. Elles ont prouvé l'efficacité des travaux menés sur le

casier 1 de la zone 5. L'inspecteur encourage l'exploitant à poursuivre le plan de réduction de ces émissions.

Il n'y a pas eu de signalement de nuisances olfactives.

Deux inspections ont été réalisées en 2023, le 13 juin et le 14 décembre. Le VALTOM a répondu à l'ensemble des constats. Les points portaient sur les éléments suivants :

- l'ouverture de l'extension Est du casier 2 a été permise suite à la transmission des derniers éléments techniques par le VALTOM ;
- les bassins des eaux pluviales qui servent de réserves incendie ont vu la remise en état des colonnes d'aspiration. Un test sera prochainement organisé avec le SDIS ;
- le programme de maintenance préventive du système de captation des lixiviats est formalisé et suivi depuis le 23 juin 2023 ;
- suite à l'incendie du 20 février 2023, il y a un renforcement des procédures de contrôles des apports en RBA (résidus de broyats automobiles) avec une vérification de température par sondage deux fois par semaine environ, à l'aide d'une caméra thermique portable. Les livraisons de RBA sont systématiquement étalées sur zone ;
- la vidéo surveillance imposée par la loi AGECE sera mise en place courant du premier semestre 2024 ;
- la panne d'une partie du système de captation du biogaz au niveau du casier 1 depuis mars 2023 a été réparée en octobre 2023 ;
- l'inspection demande de compléter les relevés topographiques.

Point sur le nouveau dossier :

M. Loison rappelle qu'il s'agit d'une demande de prolongation pour 25 ans par réhausse des casiers 1 à 3 de la zone 5, jusqu'à la côte 440 m NGF pour un stockage maximum annuel de 90 000 t.

L'inspecteur fait le point sur l'instruction du dossier : les compléments ont été reçus le 12 février 2024, la recevabilité date du 7 mars 2024, l'avis de l'Autorité environnementale du 15 avril. L'enquête publique se déroulera du 17 juin au 19 juillet prochain.

M. Néron indique qu'il a souhaité être présent à cette commission pour parfaire sa connaissance du dossier.

Point sur les PFAS :

L'inspecteur fait un point sur les PFAS : il y a eu des contrôles inopinés en 2022 sur plusieurs installations. Pour l'ISDND de Puy-Long, dans les lixiviats bruts la concentration est de 4,7 µg/L avec un flux de 0,2 g/j, dans les eaux pluviales on est à 0,4 µg/L. Ces concentrations mesurées sont du même ordre de grandeur que d'autres ISDND de taille similaire.

Il y a une intégration par le VALTOM de l'analyse des PFAS dans les contrôles périodiques des eaux de ruissellement et lixiviats bruts du site, ce qui n'est pas le cas ailleurs.

On retrouve une homogénéité, six composés dépassent systématiquement les 100 ng/L. Les PFAS retrouvées en concentration les plus significatives par ordre décroissant sont PFBS, PFHxA et PFOA.

L'inspecteur note la prise en compte des PFAS dans le dimensionnement de la future installation de traitement par le VALTOM.

M. Battut mentionne que les PFAS sont mesurées en aval sans savoir leur origine. Il tient à insister sur le fait que ce n'est pas l'ISDND qui les fabrique, que ces composés sont juste reçus dans les déchets. Il regrette que les produits à base de téflon (poêles notamment) n'aient pas été interdits alors qu'ils sont dangereux.

M. Paulet reconnaît que ce n'est pas l'ISDND qui en est à l'origine, mais il souhaite que puisse être mis en place un système captant ces polluants éternels pour ne pas les retrouver dans l'eau.

M. Battut partage son analyse en indiquant que l'on a tous une responsabilité collective et il souhaite que la réglementation évolue. M. Loison indique que les systèmes efficaces pour les piéger sont des systèmes de captation par filtre à charbon actif ou osmose inverse.

Mme Perrin s'inquiète de leur provenance et rappelle que des études scientifiques reconnaissent leur dangerosité et le côté cancérigène et se demande quelle peut-être la solution, s'il convient d'alerter l'État ou bien de sensibiliser.

M. Loison indique qu'un plan d'actions national a été mis en place ; il s'agit d'améliorer la connaissance sur l'origine de ces substances et les méthodes de mesure, de renforcer la surveillance de ces substances dans l'environnement et de réduire les risques liés à leur exposition.

M. Mezzalira rappelle que le dossier de renouvellement prévoit une unité de traitement des PFAS avec une station de traitement des lixiviats.

Mme Perin félicite M. le Président du VALTOM pour la mise en place de la vidéosurveillance au niveau du déchargement.

M. Battut indique qu'il y était opposé car il n'en voyait pas l'intérêt, il s'agissait juste de filmer le vidage des camions, mais sans prévoir une procédure pour enlever le déchet interdit. De plus, il y a un coût important de l'ordre de 120 000€ avec un stockage des données. Il préfère un contrôle visuel par les agents, comme c'est actuellement le cas, beaucoup plus efficace. Il a néanmoins tenu à se conformer à la réglementation. Il rappelle toutefois que la vidéosurveillance existe sur tout le site.

Mme Perrin demande s'il existe des contrôles inopinés. M. Loison indique que de tels contrôles sont possibles mais plus compliqués à mettre en œuvre, mais il prend note de cette demande.

M. Paulet indique que des déchets du Cantal viennent sur le pôle Vernéa, donc indirectement sur le site de Puy-Long.

3ème point : Présentation de l'activité du VALTOM :

-A Dossier de prolongation :

M. Julhe-Laborie indique que les déchets étaient enfouis sur cinq sites et que désormais seuls deux subsistent (Ambert et Puy-Long). Le site date des années 50 et a connu jusqu'à 225 000 t par an. L'autorisation actuelle se termine le 31 décembre 2025.

Il indique également que 95 % des déchets viennent du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire et rappelle que 60 % des apports sont des déchets d'activité économiques (DAE) et des résidus de broyats automobiles (RBA) et que 24 % proviennent du pôle Vernéa.

Il présente le dossier de prolongation du site, en indiquant qu'il s'agit d'une demande de prolongation pour un maximum de 90 000 t par an pour 25 ans, soit jusqu'en 2050.

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) autorise 100 000t par an pour le département du Puy-de-Dôme. Ce plafond devra être appliqué aux deux ISDND restant en activité à compter du 1^{er} janvier 2025 (Ambert et Puy-Long).

Les avantages du nouveau projet sont une absence de nouveaux impacts et un coût maîtrisé. Il consiste en l'enfouissement dans la zone 5 jusqu'à la hauteur des anciennes zones.

M. Paulet souhaite rappeler qu'au départ il avait été indiqué qu'un incinérateur était nécessaire en raison de la saturation du site de Puy-Long. Il s'étonne donc d'une nouvelle demande portant sur 25 ans. Il craint un système sans fin avec à chaque fois une nouvelle demande de prolongation ou d'extension et se demande ce qu'il se adviendra dans 25 ans.

Il rappelle que l'enfouissement est la pire des solutions de traitement des déchets.

M. Battut lui répond qu'en 2008, il était déjà élu au VALTOM et qu'il n'a jamais été dit que l'incinérateur entraînerait la fin de l'enfouissement. Il rappelle qu'il y avait eu l'idée de créer un nouveau site à Montcel et qu'il y aura toujours besoin d'une ISDND car les déchets ultimes doivent bien être traités.

L'idée est bien de réutiliser, puis de recycler, puis de valoriser avec par exemple une production de chaleur pour le CHU de Clermont-Ferrand et enfin, en dernier recours, d'enfouir les déchets ultimes.

M. Battut tient également à rappeler qu'en 2013 le VALTOM répondait déjà aux objectifs de la loi de 2015 et que le premier plan régional ne prévoyait plus aucun enfouissement dans le Puy-de-Dôme. Il aurait alors dû y avoir des appels d'offres pour expédier les déchets par la route dans des installations de la Loire ou de la Drôme. Il s'est battu auprès du Conseil régional pour que le département du Puy-de-Dôme garde une autorisation de 100 000 t annuel.

Au départ il y avait 5 sites (Miremont et Saint-Diery qui ont été fermés), puis 3 (Puy-Long au centre, Ambert à l'Est et Saint-Sauves d'Auvergne à l'Ouest). Ce dernier a été fermé pour ne plus en conserver que deux.

M. Battut explique qu'il sera toujours nécessaire d'enfouir et que les élus du VALTOM devront réfléchir dès 2035 sur ce point.

La nouvelle demande a l'avantage de ne pas étendre de surface, elle utilise la terre déjà polluée. La loi et les citoyens ont un rôle pour faire interdire la production de certaines substances, que l'on retrouve en déchets. Le VALTOM soutient cette politique par une sensibilisation du public dans le tri des déchets.

Il conclut en rappelant qu'utiliser le site de Puy-Long est bien plus simple que de créer un nouveau site ailleurs.

M. Paulet souhaite préciser ses propos : le site était saturé à l'époque et il s'interroge sur l'intérêt d'accueillir des déchets d'autres départements, il se demande si la population clermontoise doit les accueillir. Il ne comprend pas les refus de tri puisqu'il observe que les citoyens trient de mieux en mieux. Or plus on trie, plus on libère de la place dans le four de l'incinérateur. Il est très réservé sur la nouvelle demande et indique que l'association UFC-Que Choisir est contre cette poursuite de l'enfouissement.

M. Battut rappelle que 98 % des déchets proviennent du Puy-de-Dôme et que l'idée est bien de sensibiliser les citoyens et les entreprises à valoriser et recycler. Il rappelle que le tonnage demandé reste à 90 000 t par an, il n'y a pas de hausse. M. Loison rappelle que la planification régionale avec le SRADDET vise à diminuer les tonnages.

M. le Président indique que l'on s'inscrit dans une baisse des tonnages mais qu'il y a toujours des besoins d'enfouir les déchets.

M. Battut rappelle que pendant des années le Puy-de-Dôme a eu besoin de la solidarité d'autres départements, des déchets du Syndicat de Bois de l'Aumône (SBA) sont allés dans l'Allier et la Nièvre. Il lui semble normal de faire de même avec le Cantal qui est un département avec une histoire commune, avec une proximité. Il rappelle que les déchets sont valorisés par une production d'énergie avec un fort taux (90 % des déchets reçus). Le CHU de Clermont-Ferrand est intégralement raccordé au réseau de chaleur, avec un choix politique des élus du VALTOM de vendre cette énergie à prix coûtant. Les déchets du Cantal participent ainsi à cette production énergétique.

M. Paulet comprend cette solidarité mais souhaite qu'elle soit ponctuelle et craint que dans 25 ans les mêmes soucis demeurent. M. Loison indique que l'approche nationale contraint à diminuer fortement les tonnages enfouis.

M. Battut souhaite collaborer encore plus avec les associations notamment sur les consignes de tri. Il aurait préféré ne pas avoir besoin de déposer une nouvelle demande de prolongation.

M. Mezzalana reconnaît que la France ne trie pas assez, l'Union européenne l'a rappelé, il y a une réalité sur le terrain qui impose l'enfouissement.

-B Bilan de la production électrique :

Mme Pinaud rappelle que des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les sites d'Ambert, Culhat, Miremont et Puy-Long. Ici, ils représentent une superficie de 10 ha avec 7,5 millions d'€ investis. La mise en place date de septembre 2022. La production est de l'ordre de 10,18 GWh. Il y a eu 1279 heures d'insertion faite sur le chantier, avec des retombées locales pour les entreprises choisies (Colas, Chambon...).

M. Battut indique que le contrat de rachat est à 67€ le MWh, c'est un prix stable et connu par avance.

Le budget global pour les quatre sites est de 16 millions d'€ avec 4 millions de retombées locales pour les entreprises.

-C Le système Wagabox :

Mme Pinaud rappelle que c'est un partenariat avec Waga Energy, en remplacement des moteurs en fin de vie. Il s'agit d'épurer pour ensuite réinjecter le biogaz du pôle Vernéa et de l'ISDND ensemble. C'est une autorisation que l'on doit au Préfet Philippe Chopin qui a utilisé son pouvoir de dérogation pour le permettre.

M. Battut remercie les services de l'État sur ce point.

Le projet porte sur 3,4 millions d'€ pour une production annuelle de 12 GWh (équivalent consommation de 2000 foyers ou 25 camions bennes d'ordures ménagères fonctionnant au BioGNV)

Mme Pinaud indique que la mise en service est prévue en octobre/novembre 2024 avec l'installation d'une nouvelle torchère.

M. Mezzalana rappelle que c'est un financement participatif.

Questions diverses : l'arsenic

M. Rigal indique qu'historiquement les lixiviats sont chargés en arsenic et que les chiffres sont assez stables. La région qui comporte deux gros massifs cristallins est naturellement riche en arsenic, les sols sont pollués naturellement. Le traitement de l'arsenic sera pris en compte dans la prochaine station d'épuration du site.

M. Paulet souhaite savoir si le site reçoit des boues, notamment celles du site de Volvic, appartenant au groupe Danone. L'idée est de chercher si des boues contenant de l'arsenic sont apportées à Puy-Long.

M. Rigal confirme qu'aucune boue ne rentre à Puy-Long. M. Mezzalana indique qu'en cas de telle demande il y aurait des tests.

M. Paulet souhaite savoir où l'usine Volvic envoie ses boues.

Mme Mure pense qu'elles sont apportées dans des installations de stockages de déchets dangereux.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant soulevée, M. le Président lève la séance.

LE PRÉSIDENT


Jean-Paul VICAT